

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 026-212602569-20230214-DELIB202303-DE

Date de Convocation : 07/02/2023	Membres : En Exercice : 11 Pour : 7	Présents : 6 contre : 0	Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	----------------------------	-------------------------------

Le 14/02/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Marie-José BRUSSET, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents ou excusés : Élie GIRARD, Nadine BEN AMOR, Driss EL JABBAHI, Franck PEUVRIER, Dorian DUBOUCHET

Délibération n°2023-03 du 14 Février 2023

Révision des tarifs des concessions du cimetière et des cases du columbarium

Vu la législation funéraire et la délibération du 4 avril 2012 fixant révision des tarifs de concessions et instauration d'un tarif pour les cases du columbarium

Considérant que suite aux travaux d'aménagement du cimetière réalisés en 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réexaminer les tarifs comme suit :

- de 240 €, pour les concessions cimetière et les cases du columbarium de 30 ans,
- de 320 €, pour les concessions cimetière et les cases du columbarium de 50 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'augmenter le tarif des concessions cimetière et les cases du columbarium comme indiqué ci-dessus

Fait à PROPIAC, le 14 Février 2023

Le Maire
Alan PUSTOCH